

10 Faits divers & Justice

Attentat aux mœurs à l'ancienne gare routière

Les deux commerçantes condamnées à trois mois d'emprisonnement avec sursis

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

INTERPELLÉES le 14 octobre dernier par la police, puis placées sous mandat de dépôt par le parquet de Libreville pour attentat à la pudeur, Pascaline Mengue M'Asseko et Valentine Essong Mve, Angélique Mekui Me Ngame et Rose Mve Okomie, Gabonaises, toutes commerçantes à l'ancienne gare routière. En effet, pour exprimer leur mécontentement face à l'interdiction qui leur était faite d'accéder à leur site de vente, ce jour-là, ces femmes ne trouvèrent pas mieux que de se déshabiller et d'afficher leur nudité en public. Un délit

journal du 14 octobre dernier, les éléments de la direction de la Sûreté urbaine de Nkembo avaient interpellé les nommées Pascaline Mengue M'Asseko, Valentine Essong Mve, Angélique Mekui Me Ngame et Rose Mve Okomie, Gabonaises, toutes commerçantes à l'ancienne gare routière. En effet, pour exprimer leur mécontentement face à l'interdiction qui leur était faite d'accéder à leur site de vente, ce jour-là, ces femmes ne trouvèrent pas mieux que de se déshabiller et d'afficher leur nudité en public. Un délit



Photo : AEE

La scène de l'ancienne gare-routière qui a fait couler encre et salive.

encadré par les dispositions de l'article 257 du nouveau code pénal. Mais à la suite des audi-

tions préliminaires, seules Pascaline Mengue M'Asseko et Valentine Essong Mve sont défé-

rées, sous escorte, le mardi 20 octobre dernier, devant le parquet de Libreville, qui les a placées sous mandat de dépôt. Tandis que Angélique Mekui Me Ngame et Rose Mve Okomie sont épargnées. D'autant que ces dernières persistent et signent qu'elles ne se sont pas dévêtues. C'est d'ailleurs libres de leurs mouvements qu'elles sont arrivées pour comparution, le jeudi 22 octobre dernier, au tribunal de Libreville.

Au sortir de l'audience, les magistrats ont pu établir la culpabilité de Pascaline Mengue M'Asseko

et Valentine Essong Mve. Notamment via des enregistrements et autres preuves photographiques. Aussi, ont-elles été déclarées coupables du délit d'attentat aux mœurs.

Tout en leur reconnaissant quelques circonstances atténuantes, le tribunal de Libreville les a condamnées à trois mois d'emprisonnement avec sursis. Ainsi qu'au versement d'une amende de 50 000 francs chacune. A contrario, Angélique Mekui Me Ngame et Rose Mve Okomie ont bénéficié d'une relaxe pure et simple.

Noyade

Parti célébrer la Toussaint avec ses parents, il coule au large de la Pointe-Denis

AEE
Pointe-Denis/Gabon

Un jeune Gabonais de 17 ans et élève au Cours secondaire Ambourouet, Stéphane Maurice Barrault Adande Adon, s'est noyé dans l'après-midi de samedi à la Pointe-Denis. Accompagné de ses parents, il s'y était rendu pour célébrer avec eux la fête de la Toussaint au cimetière royal.

CE sont quelques membres de la famille très affligés et qui avaient du mal à répondre à nos questions, que nous avons rencontrés samedi dernier à la Pointe-Denis. Leur fils, Stéphane Maurice Barrault Adande Adon, 17 ans, parti avec eux commémorer la fête de la Toussaint, est en effet décédé au cours d'une noyade. Un proche explique que le jeune homme s'était rendu à la Pointe-Denis, samedi avec ses parents, comme à chaque célébration de la Toussaint, pour une petite



Photo : DR

Le jeune Stéphane Maurice Barrault Adande Adon : une grande perte pour sa famille et ses condisciples d'Ambourouet.

cérémonie de recueillement, au cimetière royal. Il est à peu près 17 heures, lorsque la famille au complet débarque sur l'îlot. Seules quelques personnes sont présentes sur la plage, pour profiter du bon temps, soit en famille, soit en couple. Alors que les plus grands déchargent l'embarcation, Stéphane et deux de ses frères quasiment du même âge, se retirent pour une partie de baignade à plusieurs mètres du lieu du débarquement. Or en cette fin d'après-midi, les vagues sont très fortes à

cause de la survenue des crues. Les trois jeunes, nullement impressionnés par cet environnement hostile, décident tout bonnement de se jeter à l'eau. Mais pendant qu'ils se baignent, une violente vague va subitement surgir et entraîner Stéphane au large, loin de ses frères et à un endroit où il a du mal à déployer ses aptitudes de bon nageur qu'on lui connaît habituellement. Il se débat, mais en vain. Les eaux sont impitoyables. Et c'est sous le regard impuissant de ses frangins et d'autres anonymes présents

sur les lieux - personne, apparemment, n'aura eu le courage de plonger dans l'eau pour lui porter secours -, que Stéphane Maurice Barrault est entraîné au fond du fleuve. Alertés, ses parents ont aussitôt effectué le déplacement sur le site. Où ils ont tout simplement constaté la disparition de leur enfant. Ce n'est finalement qu'hier lundi, à la mi-journée, après d'âpres recherches, que le corps de l'infortuné, élève du Cours secondaire Ambourouet, a été retrouvé.

Coups et blessures volontaires

Des points de suture pour rien

COE
Libreville/Gabon

INTERPELLÉ le jeudi 22 octobre par la direction de la Sûreté urbaine (DSU) de Nkembo, Armel Assoumou Ella, 37 ans, Gabonais, domicilié à Kingué et identifié comme un repris de justice, a été présenté le mardi 27 octobre devant le procureur de Libreville,

puis placé sous mandat de dépôt. L'intéressé est poursuivi pour coups et blessures volontaires sur son collègue ayant entraîné des lésions au niveau du bras. Les faits se déroulent au quartier Sotéga, dans le deuxième arrondissement de Libreville. Il est environ 16 heures. Sieur Assoumou, livreur de boissons exerçant son activité à bord d'une camionnette, doit livrer une commande dans un dépôt du coin. Légèrement éméché, il se fait ac-



Photo : COE

Le bras de la victime lors du traitement.

compagner par un collègue. Mais alors qu'ils se trouvent sur les lieux de la livraison, une altercation éclate entre les deux compagnons. Puis, très vite, les paroles cèdent la place aux muscles, Armel Assoumou se rue sur son ami, avec une violence sans nul autre pareil. Ce dernier, presque surpris par une telle brutalité de la part de son collègue, termine hélas sa chute sur des casiers placés non loin d'eux, cassant, au passage, une bouteille qui

lui ouvre l'avant-bras droit. A la vue du sang, les hostilités cessent. Le blessé est immédiatement conduit dans une structure hospitalière d'où il sortira quelque temps après avec 67 points de suture, assortis de 15 jours d'incapacité temporaire de travail. Entre-temps, le propriétaire du dépôt, témoin de l'incident, saisit la DSU, qui interpelle à son tour Assoumou après une farouche résistance de ce dernier.

Insécurité à Libreville

Manda appréhendé pour avoir braqué un taxi

AEE
Libreville/Gabon

David Manda a été présenté devant le parquet vendredi dernier, par la brigade spéciale de police judiciaire du tribunal de Libreville. Il lui est reproché, ainsi que son complice, un certain Hermann, actuellement en fuite, d'avoir, au moyen d'un couteau, délesté un taximan de ses économies, à hauteur du

Lac-Bleu.

IL fait nuit lorsque David Manda, Gabonais de 20 ans, et son acolyte Hermann, tous bien connus du milieu judiciaire, décident d'emprunter un taxi au quartier Lalala, dans le 5e arrondissement de la commune de Libreville. Les deux individus proposent au conducteur, qui l'accepte, une somme de 2000 francs pour qu'il les dépose aux Charbonnages, dans le 1er arrondissement.



Photo : AEE

Manda David a été vite rattrapé après son braquage.

Mais le chauffeur de taxi ignore tout des intentions des deux délinquants assis derrière lui. Parvenus au niveau du Lac-Bleu, ces derniers demandent l'arrêt et, au moment de descendre, David Manda sort soudainement un couteau qu'il pointe sur la tempe du transporteur, pour le tenir en respect. Pendant ce temps, Hermann, lui, racle toute la recette ainsi que les téléphones portables de l'infortuné commerçant. Une fois la mission accomplie, les

deux filous prennent la fuite, abandonnant leur victime tout tremblant de peur. Mais malheureusement pour eux, le chauffeur de taxi a bien dévisagé David Manda. Il en informe immédiatement ses frères exploitant le même secteur. Et, vers 3 heures du matin, lorsqu'il revient sur les lieux, quelle n'est pas sa surprise de retrouver ses deux agresseurs fanfaronnant avec ses téléphones autour d'un verre dans un maquis, accompagnés de quelques

jeunes femmes. Tel un individu qui vient de voir un fantôme, Hermann est lui aussi surpris de revoir sa proie d'il y a juste quelques heures. Aussi, prend-il tout de suite ses jambes à son cou. Manda, quant à lui, n'aura pas eu le temps de filer à son tour. Il sera pris comme un poisson dans une nasse par le transporteur et ses frères. Destination : la brigade spéciale de police judiciaire du tribunal de Libreville, où il a été entendu avant d'être coffré.